

**PAGES**

**MANQUANTES**

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE MONTREAL

---

11<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 21 OCTOBRE 1893. Vol. XXII, No 16.

---

### SOMMAIRE :

I Vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte. — II La fête de Monseigneur l'archevêque de Montréal. — III Témoignage de Monseigneur l'archevêque de Montréal. — IV Chronique.

---

### VINGT-DEUXIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

---

« Les pharisiens tinrent conseil entre eux sur les moyens de surprendre Jésus dans ses paroles. » (S. Matth., XXII).

I. Un des stratagèmes des adversaires de la vérité, c'est d'entraver ou de compromettre la parole qui nous la transmet. Ils cherchent avec malignité des raisons de la critiquer ou des moyens de l'obscurcir. On veut y trouver des contradictions, afin de justifier aux yeux de la conscience les pensées d'incrédulité et de désobéissance. Tel est aussi le procédé qu'emploient les esprits invisibles qui, selon saint Paul, tournent autour de nous pour tenter ceux qui leur prêtent l'oreille. Ils inspirent des sentiments de défiance à l'égard des enseignements sacrés ; ils critiquent l'autorité pour ternir la vérité ; ils excitent une secrète révolte contre la doctrine et contre ceux qui l'enseignent. Ces tentations sont subtiles ; mais on les reconnaît aux victoires qu'elles donnent à la nature sur la grâce ; et toujours elles aboutissent à l'endurcissement de l'orgueil. Écoutez saint Pierre : il nous exhorte à rester ferme dans la foi pour repousser les suggestions des ennemis visibles et invisibles.

II. Les pharisiens cherchaient à surprendre Jésus-Christ en

signalant des contradictions dans ses paroles. Ils savaient par l'Écriture que celui-là est vraiment sage qui ne pêche pas par la langue ; et c'est à cette épreuve qu'ils prétendaient le soumettre. Appliquons cette mesure d'appréciation à nous-même. Que de fautes se rattachent aux paroles irréflechies ! Il faut du tact et un bon esprit pour éviter tout à la fois le bavardage qui sème le trouble, et la taciturnité qui décèle l'orgueil ou la dissimulation. Si, grâce à un long exercice de patience et de vigilance, l'homme s'est rendu maître de sa langue, il ne craindra pas d'être surpris dans ses paroles ; il n'aura point à regretter des indiscretions compromettantes et des imprudences souvent irréparables ; il apprendra à régler ses actions, à diriger sa vie entière avec sagesse et succès.

## LA FETE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE de Montréal

Nous avons annoncé que le 12 octobre un concours de cérémonies extraordinaires réunirait plusieurs évêques à Boucherville.

Les fidèles et le clergé réunis devaient naturellement saisir une occasion si favorable pour présenter à Monseigneur l'archevêque de Montréal leurs hommages respectueux ainsi que leurs souhaits de bonne fête. Ils auraient voulu, en même temps, protester de leur sympathie et de leur dévouement envers la plus haute autorité du diocèse.

Au jour fixé pour ces cérémonies et ces démonstrations, Sa Grandeur fut forcée de prendre un autre chemin et de s'arrêter devant le tribunal civil pour y répondre à de nouvelles interrogations.

Avec quelle dignité tout apostolique, avec quelle aisance et quel succès ! nos lecteurs peuvent s'en rendre compte en parcourant les pages suivantes.

Le lendemain, jour de la fête de Monseigneur, spontanément, tous les prêtres de la ville et de la banlieue, plusieurs prêtres de la campagne, les supérieurs d'ordres religieux et de maisons ecclésiastiques, Mgr Decelles, évêque de Druzipara, et Mgr Clut, évêque missionnaire, se sont réunis dans le vaste salon de l'archevêché. Et c'est non seulement au nom de toutes les personnes

présentes, mais aussi au nom de tous les membres du clergé, que Monsieur Deguire, P. S.S. et curé de St-Jacques de Montréal, lut l'adresse de circonstance.

Nous la transcrivons intégralement.

**A Sa Grandeur Monseigneur. Edouard-Charles Fabre,  
Archevêque de Montréal.**

Monseigneur,

« Tout le monde sait que cette adresse ne devait être présentée à Votre Grandeur ni en ce lieu, ni par moi, ni même en ce jour : *Inimicus homo hoc fecit*. Une haute et bieaveillante invitation, quoique forcément à une heure tardive, s'imposait à mon acquiescement, surtout dans la circonstance d'une fête si chère et si troublée.

« Je ne puis être, Monseigneur, qu'un pauvre interprète et un écho affaibli des sentiments si vifs qui font vibrer les cœurs de tous les membres de votre dévoué clergé à cette heure douloureuse.

« Autrefois, l'illustre saint Ignace, évêque d'Antioche, subissait l'interrogatoire sous Trajan, persécuteur de l'Eglise naissante. La tradition nous a transmis de lui ces paroles mémorables : « Celui qui honore l'évêque est honoré de Dieu, et celui qui fait quelque chose à son insu (et à plus forte raison contre son autorité) sert le démon. En un mot, tous ceux qui sont de Dieu et de Jésus-Christ sont avec l'évêque. » Vous le savez, Monseigneur, tout votre clergé est avec son archevêque, car il est, de Dieu et de Jésus-Christ, et ne sert pas le démon. Il tient, comme dogme catholique cette parole inspirée : *Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*. Chacun de vos prêtres serait prêt à déclarer avec une foi plus éclairée et plus ferme que celle qu'avait alors saint Pierre : *Tecum paratus sum et in carcerem et in mortem ire*.

« L'attitude si noble et si épiscopale de Votre Grandeur rappelle les grandes figures des évêques les plus éminents de toutes les époques de persécution et vous rendrait digne du titre d'Edouard le confesseur.

« Au jour de votre consécration, l'Eglise, par le livre du Pontifical vous a dit : *Non dicat bonum malum nec malum bonum*. Fidèle à votre devoir et en digne pasteur, vous avez approuvé ce qui était bien et condamné ce qui était mal et nuisible aux âmes. Les bons, dans un concert unanime, ont applaudi à cet acte de courage épiscopal, à cette mesure de sagesse et de salut. D'un autre côté, le pays étonné et profondément attristé a vu se manifester une explosion de haines et de colères amassées dans des cœurs ulcérés, une oblitération des principes chrétiens les plus élémentaires et un acharnement inepte et déloyal. L'on sent

qu'un souffle voltairien passe sur le Canada. C'est un souffle dévastateur qui nous vient d'outre-mer. Des hauteurs de votre position, votre cœur d'évêque et de père brisé de douleur, vous suivez, d'un œil effrayé et plein de tristesse, la marche fatale vers les dégradations et les catastrophes, vers la mutilation de nos plus précieuses traditions de canadiens et de catholiques, vers des abîmes inévitables, si l'on ne parvient pas à opposer une digue puissante au flot montant de l'irréligion et du mal. Je ne veux être ni pessimiste ni alarmiste ; il se fait sans doute beaucoup de bien, mais il est visible qu'il y a de mauvais courants. Joseph de Maistre a dit une parole qui a eu sa vérification jusqu'à nos jours : « l'impiété est canaille. » Cette impiété portera l'impudeur jusqu'à faire subir à la figure la plus auguste l'ignoble empreinte d'un soufflet ignominieux, jusqu'à la violation des règles des bienséances les plus vulgaires. Les Papes, en grand nombre, et en particulier Léon XIII ont connu ces mesquines insultes et les grossières avanies de l'impiété. Que d'évêques ont eu sous ce rapport avec ces immortels Pontifes des traits de ressemblance !

« L'image du Calvaire subsiste toujours sous nos yeux dans la vivacité de ses sombres couleurs. Sur la voie douloureuse, Jésus rencontra sa mère. Monseigneur, il est une vénérable dame modèle de notre paroisse par sa haute distinction et son éminente piété : cette Dame, c'est celle à qui vous donnez le doux nom de mère. Ne nous offre-t-elle pas le spectacle touchant de Marie souffrant au pied de la croix et éprouvant dans son âme le contre-coup des souffrances de son Fils ? Je sens que je ne dois pas m'étendre davantage, il est temps de me taire.

« Que de choses il y aurait encore à dire en ce jour de fête patronale. Mais j'ai cru que la note vibrante et dominante de cette adresse devait être une note de douleur, de sympathie et de protestation indignée. Nous n'oublions pas, Monseigneur, que sur les hauteurs du Golgotha ont brillé les splendeurs de la résurrection et de la gloire. Des jours de paix succéderont aux jours des tempêtes. Votre grande âme si bien faite pour l'union et la paix en goûtera les fruits.

« Nous déposons aux pieds de Votre Grandeur l'expression de nos vœux les plus ardents pour votre succès, avec l'hommage filial de notre vénération, de nos cordiales sympathies et de notre inviolable attachement. Puissez-vous, Monseigneur, trouver dans ce magnifique concert de félicitations, de sympathies et de prières de la part de tous les vrais fidèles de votre archidiocèse, de toutes les communautés religieuses, de tout votre clergé séculier et régulier, de votre vénérable chapitre, de vos dignes suffragants et de vos collègues dans l'épiscopat, puissiez-vous trouver une consolation et un allègement à vos douleurs de l'heure présente. »

A un père, à l'occasion de sa fête, à un père, dont l'autorité est

méconnue par ses propres enfants, il est impossible, croyons-nous d'offrir plus noble consolation, plus religieux et plus solide encouragement, plus éloquente et plus ferme protestation d'admiration et de piété filiale.

Monsieur l'abbé Primeau, curé de Boucherville, s'avança ensuite et remit à Monseigneur, avec un rare bonheur d'expressions et la plus exquise délicatesse de sentiments, un magnifique cadeau destiné aux travaux d'achèvement de la nouvelle cathédrale.

Monseigneur remercia l'assistance.

Il eut été difficile de ne pas faire allusion aux douleurs de l'heure présente, aux étranges errements du petit nombre.

Mais, malgré les épreuves que l'on s'ingénie à multiplier, les paroles de Sa Grandeur furent, comme toujours, empreintes d'une aimable facilité, d'une généreuse et paternelle douceur, et, surtout, d'une inaltérable confiance envers Celui qui est le Maître des cœurs, et le Juge Suprême de tous les hommes !

## TEMOIGNAGE de MONSIEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

### Texte officiel

Nous publions ci-dessous le texte officiel du témoignage rendu par Sa Grandeur Mgr Fabre, jeudi, 12 octobre courant, dans la cause de la *Canada-Revue*.

### COUR SUPÉRIEURE

Présent : l'honorable juge PAGNUELO.

La Compagnie de Publication du *Canada-Revue*,

Demanderesse,

vs

Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre,

Défendeur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le douzième jour d'octobre, est comparue Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, le défendeur en cette cause, âgé de 66 ans, témoin produit par la Demanderesse, lequel, après serment prêté, dépose et dit :

Q. Vous avez déclaré, Monseigneur, dans l'examen qui a eu

lieu déjà, lorsque vous avez répondu aux faits et articles, que les évêques de la province de Québec, c'est-à-dire les provinces de Montréal, Québec et Ottawa, avaient reçu copie de votre lettre circulaire, comme vous avez l'habitude de le faire ?

R. Nous échangeons.

Q. Cette copie a-t-elle été expédiée par le même envoi que celui de la lettre aux différents curés de votre diocèse ?

R. Oui.

Q. Avez-vous pris une liste des noms de ceux à qui cette lettre avait été expédiée ?

R. C'est l'affaire du secrétariat ; la chose a dû être faite, parce que nous envoyons toujours aux mêmes hommes.

Q. Quel est votre secrétaire ?

R. Actuellement c'est M. Archambault qui est chancelier.

Q. M. le chanoine Alfred Archambault ?

R. Oui.

Q. La *Semaine Religieuse* est un journal dont l'administration est à l'évêché, n'est-ce pas ?

R. C'est-à-dire que les propriétaires se trouvent parmi les prêtres de l'évêché.

Q. N'est-il pas vrai que l'administration de ce journal a son bureau à l'évêché ?

R. Oui ; ils sont propriétaires ; c'est chez eux que ça se fait ; ils écrivent là.

Q. Ce journal, la *Semaine Religieuse*, est publié avec votre approbation ?

R. Les prêtres ne pourraient pas le publier sans cela, un prêtre ne doit jamais écrire sans l'approbation de son évêque.

Q. La couverture de la *Semaine Religieuse* porte qu'elle est publiée avec votre approbation ?

R. Oui, oui, je vous dis qu'ils ne pourraient pas le faire autrement.

Q. Le *Bon Combat* est un autre journal publié par un prêtre ?

R. Oui.

Q. Il ne comporte pas à sa face qu'il est publié avec votre approbation ?

R. Il y a eu permission à l'origine.

Q. Cette permission n'est pas exprimée.

R. Ce n'est pas nécessaire.

Q. Quel est le rédacteur de ce journal, la *Semaine Religieuse* ?

R. Ils sont marqués sur le journal.

Q. Pardon.

R. A mes yeux, ce sont les propriétaires qui écrivent.

Q. Pouvez-vous dire quels sont les propriétaires de ce journal ?

R. Ce sont ceux qui sont marqués là : M. Bruchési et M. Archambault.

Q. Ils sont tous deux chanoines de votre chapitre, n'est-ce pas, Monseigneur ?

R. Oui. Ils sont indépendants sous ce rapport là, ils ne son

pas en communauté, ils ont chacun leurs biens particuliers.

Q. Et M. Archambault l'un des propriétaires de ce journal est votre chancelier ; c'est lui qui fait l'office de secrétaire ?

R. Oui.

Q. La lettre-circulaire qui est rapportée dans la déclaration a-t-elle été rédigée par vous ou simplement signée par vous après avoir été rédigée antérieurement ?

Objecté à cette réponse comme illégale et inutile.

Objection maintenue, la question ne se rapportant pas à la contestation.

Q. Avez-vous eu connaissance, Monseigneur, que cette lettre-circulaire ait été publiée par la *Semaine Religieuse* ?

R. Je puis dire que oui ; mais je n'en ai pas fait de cas, tous les autres journaux l'avaient ; il est probable que j'ai dû la voir dans ce temps-là.

Q. Quand cette lettre a-t-elle été publiée ?

R. Je sais que la *Semaine Religieuse* a coutume de publier les mandements une huitaine de jours après les autres journaux : c'est-à-dire à la fin de la semaine qui suit la publication du mandement. Un mandement est publié un dimanche, le lendemain les journaux s'en emparent, soit par sténographes ou autrement, et la *Semaine Religieuse* ne le publie pas avant la fin de la semaine suivante ; mais jamais la *Semaine Religieuse* ne publie un mandement avant sa promulgation en chaire. Une fois qu'un mandement a été publié en chaire, six cents prêtres se trouvent à l'avoir ainsi que les journaux. Si on l'eût publié avant la promulgation, j'aurais désapprouvé la chose.

Q. Savez-vous que la MINERVE a publié cette lettre-circulaire le lendemain du jour où elle a été publiée en chaire ?

R. Je ne l'ai pas remarqué. Il n'est pas dans mes habitudes de relire mes mandements dans les journaux.

Q. Est-il à votre connaissance que les rédacteurs de la MINERVE soient allés à l'évêché pour avoir le texte de la lettre-circulaire ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela. Ils ont pu l'avoir en beaucoup d'endroits, tous les prêtres en avaient un exemplaire.

Q. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, Monseigneur, que peu de temps après que cette lettre eût été adressée au clergé, MM. Fréchette, Lebœuf et Globenski sont allés chez vous pour avoir des explications ?

R. Oui.

Q. Vous ont-ils offert de retirer l'annonce de la publication du roman d'Alexandre Dumas ?

R. La *Canada-Review* l'avait déjà déclaré avant.

Q. Alors, lorsque ces messieurs se sont rendus chez vous, le journal avait déjà dit qu'il renonçait à la publication des *Trois Mousquetaires* ?

R. Je ne me souviens pas de toutes les dates, mais il me semble que la chose était faite alors ; c'est par cette voie que je l'ai apprise.

Q. Cette lettre-là avait été rédigée longtemps avant le onze novembre ?

R. Je ne m'en souviens pas ; ce n'est pas probable ; la décision a été prise définitivement cette semaine-là.

Q. Cette lettre comporte que tous ceux qui liront ou encourageront le journal de la demanderesse seront privés des sacrements ?

R. Vous avez le texte de la lettre.

Q. Est-ce que ceci a le même effet quant aux propriétaires ?

R. Mais prenez donc la lettre, prenez le texte de ma lettre.

Q. Les propriétaires ne sont pas formellement dénommés. Vous avez dit dans votre réponse aux faits et articles que cette lettre avait été précédée d'un avertissement ?

R. Par une lettre collective de tous les évêques de la Province, lettre qui avait la forme d'un mandement ; ma circulaire y réfère.

Q. Il n'y a eu qu'un seul mandement ?

R. Un mandement collectif par les évêques.

Q. Un seul ?

R. Oui.

Q. N'est-il pas vrai, Monseigneur, qu'avant d'édicter une excommunication, le droit canonique exige que vous fassiez précéder votre interdit de deux admonitions ?

R. Il ne s'agit pas ici d'une excommunication.

Q. Le résultat de votre lettre, c'est de priver ceux qui enfreindraient votre prohibition de la sépulture ecclésiastique et des sacrements aussi ?

R. Tenez-vous en donc aux expressions de la lettre. C'est un péché comme un autre.

Q. L'absolution de ce péché vous serait réservée ?

R. Ce n'est pas dit, il n'est pas dit qu'un autre prêtre ne pourrait pas l'absoudre.

Q. Enfin, pouvez-vous nous nous expliquer ce que veut dire dans votre lettre le refus des sacrements ?

R. Un confesseur n'est pas libre d'absoudre un homme qui a péché et qui ne veut pas se corriger ; c'est la règle ordinaire ; un homme qui continue à vouloir prêcher, qui n'a pas la contrition, ne peut pas être absout.

Q. Alors, votre interdiction, d'après ce que vous en comprenez, pourrait être levée par la discontinuation seule de recevoir le journal ?

R. Dès lors que vous cessez de désobéir.

Q. Celui qui continue à recevoir le journal et à l'encourager peut être privé indéfiniment des sacrements ?

R. Tant qu'il résiste à l'autorité.

Q. Est-ce que ceci n'équivaut pas à la privation des immunités catholiques ?

R. Comme tout autre pécheur. Un homme qui a une habitude criminelle, tant qu'il la garde, ne peut pas recevoir les sacrements

tant qu'il est décidé à ne pas abandonner cette habitude. Vous avez de la haine contre quelqu'un, aussi longtemps que vous gardez de la haine, vous ne pouvez pas être absout.

Q. Dois-je comprendre que votre interdit signifie que ceux qui persistent à lire la *Canada-Review* seront privés des sacrements ?

R. Ils ne peuvent être absouts ; l'absolution serait nulle, parce qu'ils persistent à demeurer dans le péché.

Q. Et tant qu'ils continueront à recevoir le journal, ils seront privés de l'absolution, et, conséquemment, privés de la sépulture ecclésiastique ?

R. La conséquence ne suit pas.

Q. Alors, pour l'administration des sacrements, vos prêtres et vous-même deviez exiger que le pécheur renonce à lire le journal ?

R. Il en est de ce péché comme de tous les autres, rien n'est changé. La lettre dit tout simplement que c'est un péché de faire telle chose ; maintenant, comme pour tout autre péché, corrigez-vous ou soyez dans la volonté de vous corriger.

Q. Avez-vous lu la *Canada-Review*, Monseigneur ?

R. Oui ; pas toujours, mais je l'ai lue souvent.

Q. Combien en avez-vous lu de numéros ?

R. Je ne saurais le dire au juste : dix ou douze, douze ou quinze, je ne puis dire.

Q. Vous saviez, n'est-ce pas, qu'en interdisant le journal, il perdrait immédiatement sa circulation ?

R. Je savais qu'il faisait du mal, et je tenais à arrêter ce mal.

Q. Ce n'est pas la question, Monseigneur. Saviez-vous, lorsque vous avez publié votre lettre-circulaire, que par cette publication, le journal perdrait sa circulation ?

R. Je devais le désirer, puisque j'avertissais mes fidèles qui me paraissaient exposés à un danger.

Q. Vous vous attendiez que ce serait le résultat ?

R. Inévitablement.

Q. N'est-il pas vrai que le but de votre mandement est de mettre au même rang que les excommuniés ceux qui persistent à lire et à recevoir le journal ?

R. Vous changez les mots ; au même rang que tout autre pécheur, au même rang qu'un libertin, qu'un ivrogne qui persiste dans son péché. Laissons l'excommunication de côté, elle n'a rien à faire ici.

Q. Je vous demande si pour le catholique qui enfreint les prohibitions de votre lettre-circulaire, le résultat n'est pas le même que s'il était rejeté du sein des fidèles par une excommunication ?

R. Non, il n'est pas le même, on peut encore prier pour lui.

Q. Peut-il encore participer aux sacrements ?

R. Il ne peut pas recevoir l'absolution, elle serait nulle, parce qu'il persiste dans le péché. Il en est de ce péché comme de tous les autres.

Q. La seule différence entre un excommunié et celui qui enfreint votre mandement, c'est que l'on peut prier pour lui ?

R. L'excommunication est bien plus grave, en ce que l'excommunié est rejeté du sein de l'Eglise, tant qu'il est excommunié.

Q. Enfin, celui qui enfreint votre interdit ainsi édicté par votre lettre-circulaire n'a pas droit de participer aux bénéfices de l'Eglise catholique ?

Objecté à cette question comme ne relevant pas de la contestation et aussi comme ayant déjà été répondue par le témoin.

Objection réservée par le juge.

R. C'est exagéré, cela ; il n'a pas droit aux sacrements, mais il est exagéré de dire qu'il n'a pas droit aux avantages accordés aux fidèles. C'est jouer sur le mot excommunication, toujours.

Q. Je vois qu'il y a deux journaux de mentionnés dans votre circulaire, la *Canada-Revue* et l'*Echo des Deux-Montagnes*, pouvez-vous dire ce qui dans cette circulaire s'applique plus particulièrement à la *Canada-Revue*.

R. Le tout, je pense, ce serait le tout.

Q. Auriez-vous pu, Monseigneur, écrire à votre clergé une lettre privée ?

R. J'aurais pu le faire, mais cela aurait été bien incomplet.

Q. Le résultat n'aurait pas été celui que vous désiriez ?

R. Le peuple ne l'aurait pas su, et je tenais à ce que tous les fidèles le sachent.

Q. Est-ce qu'il arrive quelquefois que l'on envoie des lettres privées comme cela au clergé ?

R. Pour la direction du prêtre, bien entendu.

Q. Pour la direction des fidèles par le prêtre ?

R. Quelquefois, cela dépend des questions dont il s'agit.

Q. Un des évêques de cette province a décliné de publier votre mandement ?

R. Je ne connais pas cet évêque-là.

Q. N'est-il pas vrai que c'est l'évêque de Valleyfield ?

R. Il a publié la lettre comme les autres.

Q. Rigaud est dans le diocèse de Valleyfield ?

R. Oui.

Q. Et dans plusieurs cas, c'a été servilement reproduit, ils ont pris le même texte.

R. Je pense bien qu'ils ont dû prendre pour base le même texte, la plupart d'entre eux ; c'est l'usage aussi, on prend le même texte.

Q. Est-ce que MM. Fréchette, Lebœuf et Globenski, qui sont allés vous voir, vous ont prié de retirer votre censure ?

R. Je ne sais pas si je dois rendre compte de cette conversation, ils étaient censés venir me voir comme évêque. Les choses ne se sont peut-être pas passées comme elles auraient dû se passer.

Q. Vous ont-ils déclaré qu'ils étaient autorisés par la compagnie à agir pour elle ?

R. Ma seule réponse a été que je ne pouvais pas retirer l'interdiction à moins qu'on ne fut disposé à se soumettre.

Q. Vous exigiez une soumission ?

R. C'est clair.

Q. Avez-vous refusé de faire l'examen de leurs griefs ?

R. Il n'y avait pas à le faire ; ils n'étaient pas décidés à se soumettre.

Q. Est-ce qu'ils ne vous ont pas demandé d'indiquer les articles condamnables et qu'ils les retireraient ?

R. J'ai dit qu'avant tout je voulais savoir s'ils venaient comme des fidèles vis-à-vis l'évêque, prêts à se soumettre, qu'après cela nous verrions. Ça été le fonds de toute la conversation. Ils m'ont parlé de bien d'autres choses, mais ce sont eux qui parlaient.

Q. Se sont-ils déclarés prêts à faire retirer les articles que vous condamneriez, Monseigneur ?

R. Il n'y a pas eu autre chose ; j'ai répété qu'il était inutile de parler, s'ils ne venaient pas avec l'intention de faire un acte de soumission. Alors ce n'était pas leur pensée...

Q. Est-ce que, dans cette occasion-là, ils n'ont pas déclaré que la demanderesse les avait autorisés à vous assurer que tout article que vous condamneriez serait répudié ?

R. Je ne me rappelle pas de cela du tout.

Q. Cette entrevue a duré assez longtemps ?

R. Ah ! très longtemps.

Q. Combien de temps à peu près ?

R. Au moins une heure.

Q. Pouvez-vous rapporter à peu près ce qui s'est passé ?

R. Relativement à cette affaire, il n'y a eu que cette phrase-là ; à part cela, ils ont parlé de bien des choses, ils ont plus parlé que moi.

Q. On ne vous a pas demandé en dehors de cette entrevue de retirer votre interdiction, Monseigneur ?

R. Je ne m'en souviens pas, je ne me rappelle pas que personne m'ait jamais parlé de cela.

Q. A part le protêt qui vous a été signifié par M. Marin, il n'y a pas eu d'autre demande ?

R. Pas que je me souviennne.

Q. Saviez-vous que le journal était publié par une compagnie ?

R. Je vous avoue que je n'ai pas fait beaucoup attention à cela.

Q. En avez-vous pris une connaissance suffisante pour voir que c'était une compagnie qui le publiait.

R. Sur le titre c'était dit.

Q. Et à l'intérieur du journal aussi ?

R. Je n'ai pas fait attention à ce détail ; je le supposais bien, mais je n'ai pas pris la peine d'y voir.

Q. Savez-vous que c'était une compagnie ?

R. Je vous dis que je n'ai pas fait attention. Je l'ai regardé, j'ai continué de lire pendant quelque temps ; mais qui était propriétaire, qui ne l'était pas, je ne m'en suis pas occupé.

Q. Vous n'avez pas constaté qui était propriétaire ?

R. Non. Depuis ce temps-là j'ai entendu dire que c'était une compagnie, vous le dites dans votre action ; mais enfin, je ne me suis pas occupé de ce détail.

Q. Pour condamner le journal la *Canada-Revue* par votre lettre circulaire, vous en êtes-vous rapporté exclusivement à ce que vous saviez vous-même ou si vous avez pris des informations en dehors ?

R. J'ai dû faire les deux.

Q. Est-ce que, comme question de fait, vous avez eu des informations en dehors sur lesquelles vous avez basé votre mandement ?

R. J'avais vu assez par moi-même, ensuite j'ai vu l'impression fâcheuse produite ailleurs.

Q. Dans votre chapitre ?

R. Mon chapitre est mon aviseur ; je ne fais qu'un avec mon chapitre.

Q. Je veux savoir si vous avez pris ces informations dans votre chapitre ou en dehors ?

R. Aux deux endroits.

Q. Lorsque votre lettre a été publiée, Monseigneur, y avait-il longtemps que le journal avait entrepris cette campagne dont vous vous plaignez dans votre lettre ?

R. Il y avait certainement quelques mois ; quelques mois, c'est toujours long. Quant aux dates, je ne saurais les préciser, mais il y avait certainement quelques mois que nous avions à nous en plaindre.

Q. Pouvez-vous dire à peu près dans quel temps le premier article du journal qui vous a frappé a été publié ?

R. Non ; il y avait plusieurs mois, mais je ne saurais dire au juste dans quel temps.

Q. Pouvez-vous donner une raison pour laquelle vous n'avez pas sévi immédiatement ?

R. J'ai fait comme on fait avec les pécheurs, on retarde tant qu'on peut.

Q. La première lettre pastorale est du vingt-neuf septembre précédant la date de votre circulaire. Pouvez-vous dire si des représentations n'avaient pas été faites pour interdire le journal auparavant, avant le 11 novembre mil huit cent quatre-vingt-douze (1892) ?

R. La lettre pastorale du vingt-neuf septembre est le premier avis donné par tous les évêques ; nous attendions le résultat ; il fallait voir ce qui arriverait avant d'aller plus loin. Je n'avais pas d'intérêt à les jeter à terre, à les maltraiter.

Q. Vous dites que vous n'aviez pas d'intérêt à les jeter à terre ?

R. C'est-à-dire que j'espérais qu'ils se convertiraient ; c'est notre disposition envers tous les pécheurs.

Q. S'il y avait plusieurs mois que le ton du journal ne vous plaisait pas, voulez-vous nous donner une raison pour laquelle

vous avez attendu au vingt-neuf septembre pour faire le premier pas ?

R. Je ne suis pas obligé de rendre compte de ce détail, c'est une affaire de conscience.

Q. N'est il pas vrai que votre désir était de laisser apaiser un scandale qui avait fait beaucoup de bruit, avant de sévir contre un journal qui l'avait divulgué ?

R. Je n'ai pas à rendre compte de cela.

Objecté à cette preuve comme illégale.

Objection maintenue.

Q. Aviez-vous eu dès le commencement de cette campagne l'intention d'interdire le journal ?

Même objection que ci-dessus.

Objection maintenue.

Q. Les rapports qui vous sont venus, Monseigneur, après la promulgation de votre lettre circulaire, vous permettent-ils de dire que le résultat attendu avait été obtenu ? Les rapports que vous avez eus des différents curés vous ont-ils dit que la *Canada-Revue* avait été retirée d'un grand nombre de familles ?

R. J'ai appris que la circulation avait diminué, par les rapports qui me sont venus de tous côtés, je ne saurais dire de qui ni quand ; des laïques aussi m'en ont parlé.

Q. Vous êtes vous informé auprès de vos prêtres s'il y avait eu diminution ?

R. C'est très naturel, soit que je m'en sois informé ou que les prêtres eux-même me l'aient dit.

Q. Vous avez su néanmoins que la circulation avait été considérablement entravée ?

R. Considérablement, je l'ai su par votre protêt ; jusqu'alors je n'étais pas très sûr, c'est votre protêt qui m'en a informé.

Q. Enfin, on vous a fait rapport des différentes paroisses de votre diocèse ?

R. Je n'ai pas eu de rapports officiels ; des prêtres et des laïques m'en ont parlé, je ne saurais dire qui. Il en a été de cela comme pour d'autres nouvelles ; mais c'est surtout le protêt qui m'a assuré de la chose.

Q. Votre influence est très grande ici, Monseigneur, vous êtes universellement respecté par toutes vos ouailles ?

R. Il paraît que non.

Q. Vos observations sont généralement reçues avec tout le respect, toute l'obéissance voulue ?

R. Quant au respect, un évêque doit s'y attendre de la part des fidèles.

Q. N'est-il pas vrai qu'il n'y a qu'à les personnes concernées dans la *Canada-Revue* qui soit en dissidence avec vous à l'heure présente ?

R. Je n'en sais rien, c'est une question trop générale.

Q. Il est incontestable, Monseigneur, que vous avez sur tout le diocèse de Montréal une suprématie parfaitement reconnue ?

R. C'est-à-dire comme doit l'avoir un évêque dans son diocèse, dans un pays catholique.

Q. Je vous demande si ce n'est pas un fait patent que vous avez une suprématie incontestée, tant à cause de votre caractère personnel, de la famille, des connaissances que de votre caractère d'évêque ?

R. Il n'y a pas à contester que l'évêque dans un pays catholique a de l'influence, et le pays est très catholique ici, la plupart des catholiques sont pratiquants ; mais je ne puis dire davantage.

Q. De sorte que vos recommandations sont naturellement reçues sans discussion ?

R. Chez tous les pratiquants.

Q. Vous n'avez jamais eu de discussion de la part de vos fidèles ?

R. Vous allez trop loin.

Q. N'est-il pas vrai que dans un pays catholique comme le nôtre, les recommandations de l'évêque sont toujours reçues sans aucune discussion, sans aucune observation ?

R. Il y a toujours des observations et des discussions, seulement il y en a moins dans un pays catholique que dans autre ; mais il y a toujours un certain nombre de catholiques qui objectent ; la preuve, c'est que ceux qui sont ici m'opposent et cependant se prétendent catholiques. Cela doit être arrivé dans d'autres occasions.

Q. Y a-t-il eu plusieurs fois des interdictions sous peine de refus des sacrements pendant votre épiscopat ?

R. J'ai certainement condamné quelques livres, des brochures ; deux, si je me rappelle bien ; et ce, depuis dix-sept ans que je suis évêque de Montréal.

Q. Comme journaux vous n'avez condamné que le *Courrier des Etats-Unis* et la *Canada-Review* ?

R. Oui.

Q. Sans avoir droit de commander aux fidèles des autres diocèses, n'est-il pas vrai que dans la province de Québec une lettre de l'Archevêque de Montréal a une grande importance pour les autres évêques ?

R. Ce n'est pas à moi de le dire. Quant aux autres évêques, je ne peux pas dire que j'ai de l'influence sur eux ; non, je n'accepte pas cela.

Q. N'est-il pas vrai que l'importance de l'évêché de Montréal impose... ?

R. Non, je n'accepte pas cela ; les évêques sont juges chez eux.

Q. N'est-il pas vrai qu'en dehors du fait que vous n'avez pas juridiction, une lettre de vous, Archevêque de Montréal, est une communication importante, qui s'impose presque aux évêques des autres diocèses ?

R. Non, vous allez trop loin : s'impose.....

Q. Si je vais trop loin, corrigez-moi.

R. Les évêques ont chacun leur autorité. L'influence d'un

évêque sur les autres dépend de la confiance qu'ils mettent en lui ; mais chacun est juge chez lui de ses propres affaires. Qu'un document vienne de Montreal, de Trois-Rivières, de Paris ou d'ailleurs, on lit le document, et s'il nous convient, s'il peut être utile dans notre diocèse, on s'en sert. Mais je ne voudrais pas m'en donner plus d'importance que je n'en ai.

Q. La question personnelle est parfaitement élaguée. N'est-il pas vrai qu'en dehors du titre d'archevêque de Montréal, qui est inférieur à celui de cardinal, vous avez ici le diocèse le plus important de la Province de Québec ?

R. C'est certainement le plus important par sa population ; il y a ici au moins quatre cent mille catholiques. Par là même que c'est la ville la plus importante pour le commerce, il en résulte une certaine influence au point de vue religieux ; mais autre chose est la valeur d'un évêque relativement aux autres évêques.

Q. Si je comprends bien, vous dites que vous n'avez pas de compte à rendre des motifs qui vous ont fait agir en condamnant la *Canada-Review* ?

R. C'est une question de conscience qui relève d'un autre tribunal.

Q. Votre mandement, Monseigneur, attaque tous ceux qui collaborent au journal, n'est-ce pas ?

R. Par là même.

Q. Ne savez-vous pas qu'il y a des membres de votre clergé qui ont collaboré à la *Canada-Review* ?

R. Je n'ai pas à répondre à cela. S'il y en a, ils doivent régler cela avec leur conscience ; si je l'ai su, j'ai dû agir en conséquence.

L'avocat du défendeur déclare n'avoir pas de transquestion à poser au témoin. Et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé)

L. A. CUSSON,

Sténographe.

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE

---

\* \* Au moment où s'imprime la *Semaine Religieuse*, la paroisse de St-Eustache célèbre, comme nous l'avons annoncé, les noces d'or sacerdotales de son vénéré pasteur, M. le curé Guyon.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal préside cette touchante cérémonie. Le sermon de circonstance est donné par M. le chanoine Bruchési.

Nous rendrons compte de ces fêtes dans notre prochain numéro.

\* \* Samedi dernier, MM. les aobés Arthur Béliveau de l'archidiocèse de St-Boniface, A. Curotte de l'archidiocèse de Montréal, et Azarie Dugas, chapelain de Ste-Darrie se sont embarqués pour Rome, où ils vont poursuivre des études spéciales au Séminaire Canadien.

\* \* La réouverture des réunions hebdomadaires de l'Union Catholique a eu lieu dimanche dernier, dans la salle du Gésu. Le nouveau directeur de cette association, le R. P. Hamon, qui succède au R. P. Rulhman, a fait un excellent discours, dans lequel il a tracé, pour les études des membres de l'Union Catholique, un programme plein d'actualité. Il s'agit des questions relatives aux problèmes sociaux, notamment en ce qui concerne la classe ouvrière. Au point de vue catholique, ces problèmes sont de la plus haute importance et leur examen ne saurait être trop recommandé.

## NOUVELLES DIVERSES

\* \* On vient de célébrer, le 18 courant, à Baltimore (E. U.), le 25<sup>me</sup> anniversaire de l'élévation à l'épiscopat de Son Eminence le cardinal Gibbons. Cette fête a réuni autour du Cardinal un très grand nombre de prélats des Etats-Unis, et la cérémonie a été magnifique. L'archevêque de New-York, Mgr Corrigan, a prêché le sermon à la messe pontificale. Mgr Ireland, archevêque de St-Paul, a prêché à Vêpres.

Le légat apostolique, Mgr Satolli assistait à cette fête. On rappelle que c'est lui-même qui, en 1886, a apporté à Mgr Gibbons le chapeau de cardinal.

*Un aveu.*—François Coppée, le poète, écrivait ces jours derniers :

« Hélas ! je n'ai plus la foi et je le déplore, du reste, chaque jour plus amèrement. Mais j'envie ceux qui ont le bonheur de la posséder. Personne n'est absolument athée, tout à fait matérialiste. Combien de fois, assistant à des enterrements civils, n'ai-je pas retenu un ironique sourire en voyant les libres-penseurs jeter sur le cercueil ces fleurs d'immortelles, dont le nom seul donnait un démenti à leurs négations ! »

Et l'écrivain ajoute avec une mélancolique tristesse : « En vain nous faisons les esprits forts. Nous ne sommes sûr de rien, et les plus heureux d'entre nous, — je n'en suis pas, — sont ceux qui peuvent s'endormir doucement sur l'oreiller du doute. L'inconnu qui nous entoure, les mystères de la vie et de la mort sont si effrayants !... »

## EXPOSITION DE CHICAGO

### Maison de pension pour ecclésiastiques

### Pendant le temps de l'Exposition

Tenue par Mme F. Leblanc, 41, rue Sibley, à quelques pas de l'église des Canadiens.

Cette maison est recommandée par le Rév. M. Bergeron, curé de Notre-Dame. Prix très modérés.

On s'empresse de fournir tous les renseignements qui seront demandés.

**S'adresser à Mme F. Leblanc 41 rue Sibley, Chicago Ill.**